

Bilan des actions conventionnées
en 2015

LA MOBILITE

UNE THÉMATIQUE TRANSVERSE ET MULTI PARTENARIALE



→ Suite à l'étude diagnostic mobilité-insertion menée en 2014, la volonté du Département de mettre l'accent sur cette thématique se traduit en 2015 par :

- ▶ **le pilotage d'une démarche partenariale** visant une meilleure prise en compte des besoins de mobilité des publics en fragilité économique et sociale sur l'ensemble du territoire départemental ;
- ▶ **l'élargissement des actions financées à l'ensemble des publics en démarche d'insertion** notamment professionnelle.

→ En parallèle le Département a poursuivi son soutien à la mobilité des personnes en fragilité économique et sociale au travers de financements d'actions, d'aides individuelles en fonction des parcours d'insertion, et de la tarification solidarité sur son réseau départemental « Anjoubus ».

Lieux d'implantation des actions d'insertion

- points mobilité
- permis de conduire

AFODIL : plateforme mobilité insertion co-financée par le FSE et autres partenaires sur l'ensemble du territoire départemental.



DÉCOUPAGE DES TERRITOIRES
DES PÔLES DÉPARTEMENTAUX DES SOLIDARITÉS (PDS)

La démarche partenariale mobilité-insertion

Le plan d'actions partenariales : une feuille de route concertée

➔ Après avoir partagé l'ensemble des préconisations de l'étude mobilité-insertion réalisée en 2014/2015, les différents partenaires du Pacte territorial pour l'insertion (PTI) se sont accordés sur la nécessité de favoriser les synergies entre les différents acteurs et d'améliorer le maillage des interventions sur le territoire selon l'organisation suivante :

Objectifs stratégiques

- ➔ Renforcer les liens entre acteurs
- ➔ Partager l'observation des besoins
- ➔ Définir les orientations et les adapter aux évolutions du contexte et des publics
- ➔ Développer une coopération pour une action cohérente et en intelligence acteur-usager

Comité de pilotage départemental

Rôle:

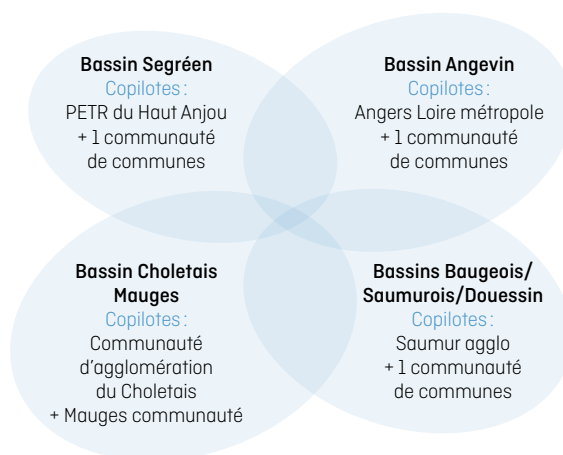
- ▶ Coordonner les acteurs à l'échelle départementale
- ▶ Veiller à la cohérence des interventions et des actions
- ▶ Élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan d'action
- ▶ Impulser et mener des réflexions sur l'offre de mobilité

Composition:

- | | |
|---|----------------------------|
| ▶ Département | ▶ État |
| ▶ Région | ▶ Les agglomérations |
| ▶ CAF | ▶ MSA |
| ▶ Les têtes de réseaux IAE | ▶ Les chambres consulaires |
| ▶ L'association des maires | ▶ Les usagers |
| ▶ Les pilotes et copilotes des comités territoriaux | |

Un groupe plus restreint : le comité des financeurs

Comités de pilotage territoriaux



Rôle:

- ▶ Coordonner les acteurs du territoire (social, mobilité, EPCI, collectivités...)
- ▶ Relais, articulations avec le Comité de pilotage départemental
- ▶ Définition des services et interventions à l'échelle pertinente de territoire en cohérence avec l'échelon départemental

Composés d'acteurs du terrain/des techniciens:

- ▶ Les institutions et structures représentatives des membres du Comité de pilotage départemental
- ▶ Les acteurs mobilité
- ▶ Les usagers

Prestataire en charge de la plateforme mobilité insertion

Services mobilité

➔ Les orientations retenues ont donné lieu à un **plan d'actions partenariales** qui se décline jusqu'en 2020. Il comporte 6 axes de développement : l'information-communication – les services mobilité – la gouvernance – les aides financières et politiques tarifaires – les transports en commun – le soutien aux professionnels et l'accompagnement du public.

➔ La gouvernance, pierre angulaire du dispositif a été prioritairement travaillée en 2015 avec :

- ▶ la mise en place du comité de pilotage départemental dès le début de l'année ;
- ▶ l'élaboration du plan pluriannuel d'actions et son lancement ;
- ▶ l'installation au cours du second semestre des comités territoriaux sur les 4 pôles identifiés.

➔ Par ailleurs, en soutien aux professionnels et à l'accompagnement du public, les rapprochements partenariaux ont permis de financer collectivement une plateforme de mobilité sur l'ensemble du département. Ainsi suite à un appel à projet, la nouvelle « plateforme mobilité » a pu démarrer le 01/10/2015.

La plateforme mobilité-insertion 49 : un outil de ce dispositif partenarial

➔ D'un coût total de 450 000 € sur 27 mois (du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2017), la plateforme fait l'objet de cofinancements : le Fonds social européen pour la moitié, le Département à hauteur de 55 000 €, l'État par le biais de la Politique de la ville et de l'UD Direccte, Angers Loire Métropole, Saumur agglo, la communauté d'agglomération du Choletais, la CAF, la MSA, et autres financeurs éventuels à venir.

Les missions de la plateforme mobilité-insertion

Accompagnement des usagers

- ▶ Permettre aux publics en insertion, via les diagnostics et ateliers, d'accéder à une mobilité autonome pour faciliter leur insertion professionnelle en identifiant les freins matériels, géographiques, socioculturels ou psychologiques et en les orientant vers les services adéquats.
- ▶ Co-animation d'un groupe d'usagers sur les 4 territoires correspondant au découpage des COPIL TERRITORIAUX

Coordination et appui technique des acteurs mobilité

- ▶ Participer à une mise en réseau des acteurs de la mobilité.
- ▶ Accompagner l'adaptation de leurs services, les optimiser, aider à leur consolidation

Accompagnement des professionnels qui accueillent le public

- ▶ Informer et sensibiliser à la mobilité, et ainsi, favoriser la communication sur l'offre mobilité auprès du public en insertion

Veille et observation sur l'adéquation offre/besoin

- ▶ Améliorer la connaissance des besoins des publics cibles et permettre ainsi d'identifier et de qualifier les besoins non satisfaits et les territoires non pourvus.
- ▶ Observer, analyser l'offre de service départementale, et au niveau territorial. Partager cette expertise dans le cadre des comités de pilotage.
- ▶ Identifier les services à développer sur les territoires et favoriser le portage par les acteurs du territoire.

Les actions financées par le Département en 2015

Les points mobilité: services de location de deux-roues

➔ Ces « points mobilité » apportent une réponse de proximité réactive et facilitent l'insertion professionnelle. En parallèle, ils permettent de créer des habitudes de déplacement et de progresser vers la recherche d'une mobilité autonome.

En fonction de la structure porteuse, des services mobilité complémentaires peuvent être proposés (mise à disposition de vélos ou de voitures, transport solidaire par exemple).

Le conventionnement avec le Département

a évolué en 2015 vers la prise en compte de **tous les publics en insertion** (adultes et jeunes) bénéficiant d'un accompagnement

42 608 € attribués
au titre des crédits d'insertion et du FAJ

8 structures porteuses et 18 sites de location de proximité

- ▶ situés majoritairement en zones rurales
- ▶ portés par des missions locales, associations d'insertion, centres socioculturels

L'utilisation et effets de ces services de location de cyclomoteurs

- ▶ **215 utilisateurs** dont 92 jeunes FAJ et 40 bénéficiaires du RSA
- ▶ **11 863 jours de location**
- ▶ profil type: homme seul, personne sans enfant, âgé de moins de 30 ans (en proportion de ¾)
- ▶ les Missions locales représentent la moitié des prescripteurs/référents
- ▶ plus de 2 utilisateurs sur 3 résident dans le PDS Est Anjou
- ▶ la location permet dans **75 % des cas un accès ou le maintien dans l'emploi** (notamment en contrat aidé dans un chantier, mises à dispositions AI, saisons, interim...) et dans **21 % des cas l'accès à une formation.**
- ▶ l'acquisition ou la réparation d'un véhicule ainsi que la préparation du permis ont pu être repérées dans le quart des locations

La préparation adaptée du permis de conduire

➔ En proposant un accompagnement plus soutenu aussi bien pour le code que pour la conduite, cette préparation permet une prise en charge personnalisée pour un public qui rencontrerait des difficultés d'apprentissages dans une école de conduite traditionnelle (savoirs de base, aptitudes à la conduite, stress important...).

Le conventionnement avec le Département

**56 500 € attribués pour 28 places
au titre des crédits d'insertion et du FAJ**

1 école de conduite associative

avec intervention en zone urbaine (Angers, Cholet, Saumur)

Résultats de ces préparations adaptées

- ▶ 57 personnes accompagnées dont 3 jeunes FAJ et 54 bénéficiaires du RSA
- ▶ 14 ont intégré l'action en 2015 les autres étaient entrées lors de conventions passées
- ▶ 72% résident dans l'agglomération angevine
- ▶ profil type : femme seule, avec enfant(s) à charge, âge de 30 à 39 ans
- ▶ 39 codes obtenus et 15 permis (après un parcours moyen de 2 ans pour les adultes)
- ▶ 36 formations toujours en cours à fin 2015

L'attribution d'aides financières individuelles pour favoriser la mobilité

➔ Ces aides sont destinées à faciliter la mise en œuvre du projet d'insertion professionnelle. Leur attribution est réalisée au vu d'une demande argumentée sur la situation et le parcours de la personne.

**51 916 €
au titre
du RSA
et du FAJ**

Aides individuelles FAJ liées à la mobilité

- ▶ 152 aides accordées pour un montant de 39 826 € dont 112 aides pour soutenir la préparation du permis de conduire (32 022 €).

montant moyen aide mobilité FAJ : 262 €

*Ces aides « mobilité » représentent 10 %
des dépenses « aides individuelles FAJ »*

Aides financières individuelles RSA liées à la mobilité

- ▶ 31 aides accordées pour un montant de 12 090 € (notamment pour des frais de réparations de véhicules)

montant moyen aide mobilité RSA : 390 €

*Ces aides « mobilité » représentent
38 % des dépenses « aides financières
individuelles RSA »*

Témoignage d'AFODIL sur le diagnostic mobilité réalisé dans le cadre de la plateforme de mobilité

Adèle est arrivée à Angers il y a un an. Elle est isolée et très dépendante de son mari qui ne dispose que de peu de temps. Sa recherche de travail comme aide cuisinière n'aboutit pas alors même qu'elle a eu beaucoup d'expérience dans ce domaine au Sénégal. Elle a été orientée par sa conseillère CAF vers un diagnostic individuel mobilité pour évaluer ses capacités à préparer le permis de conduire.

Constats

1] Adèle ne sait pas utiliser les transports en commun et personne ne lui a montré.

Plusieurs compétences sont nécessaires pour se rendre à un rendez-vous et arriver à l'heure :

- savoir lire un plan de la ville pour repérer le lieu;
- savoir utiliser le bus (identifier la ligne et l'arrêt, maîtriser la lecture d'un tableau à double entrée pour rechercher l'horaire ainsi que le temps nécessaire pour arriver ni trop tard ni trop tôt...);
- une fois sur place, savoir se repérer dans la rue avec les numéros côté pairs et impairs.

2] Adèle n'a jamais développé ses capacités kinesthésiques durant l'enfance : elle n'a jamais appris à nager, à faire du vélo et n'a pas pratiqué de sport.

Apprendre à conduire une voiture est complexe et Adèle, qui n'a aucune expérience de conduite d'un véhicule, n'y arrivera pas.

Parcours proposé par le conseiller mobilité insertion :

Avant de réévaluer la faisabilité du projet de permis B, une première étape est nécessaire pour apprendre en s'amusant, prendre confiance, se libérer et devenir autonome.

1] participer à l'atelier collectif « j'organise un déplacement sur mon territoire » avec une mise en situation concrète de déplacement en bus

2] se familiariser avec la pratique du vélo (apprendre à en faire avec un bénévole de l'association Angers cyclisme ; en louer un gratuitement par le biais de Vélocité et en faire le week-end avec sa famille pour comprendre les règles de circulation, travailler son sens de l'observation et de l'analyse, comprendre l'importance de la stratégie du regard dans l'apprentissage d'un moyen de transport...)

Suite de parcours :

Adèle a suivi les préconisations et part seule pour découvrir la ville. Elle a acquis plus d'indépendance vis-à-vis de son mari qui l'accepte bien. Elle a même pris le train pour visiter Nantes avec ses enfants et une amie rencontrée lors de l'atelier mobilité. Elle travaille 12h par semaine dans un hôtel et s'y rend par ses propres moyens.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

Département de Maine-et-Loire

Direction générale adjointe du Développement social et des solidarités
Direction insertion / Service Insertion et emploi
CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9
solidarites.maine-et-loire.fr

Ayez le réflexe...

PORTAIL INSERTION
insertion.maine-et-loire.fr

